

Rapport annuel 2006-2007

Déjà un an de passé depuis notre dernière AGA et il me semble que c'était hier, tant cette année a été chargée d'actions et d'événements. En effet, entre la préparation et la participation au Forum du CALQ sur les arts visuels, nos tentatives de négociations avec les diffuseurs québécois, les réunions de concertation avec nos partenaires du Québec et du Canada, nos actions en matière de communications et les nombreuses rencontres du Conseil d'administration et de ses comités, le temps a passé bien vite. Je vais donc tenter de vous faire brièvement un bilan le plus exhaustif possible des activités du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec au cours de l'exercice 2006-2007.

Il importe au départ de se rappeler les mandats qui sont les nôtres en tant qu'association professionnelle constituée en vertu de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs*, la Loi S-32.01. Ces mandats consistent essentiellement à regrouper les artistes du domaine des arts visuels, à promouvoir leurs intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels et à oeuvrer à la mise en place de conditions plus favorables pour l'exercice de la profession.

Vous vous souviendrez qu'en mai 2006, lors de notre assemblée générale, nous avons reconduit les mêmes priorités d'action qui avaient été adoptées l'année précédente. Nous voulions alors signifier que les démarches entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de ces priorités ne pouvaient se faire dans un horizon limité à une seule année. En effet, le plan de travail que se sont donné le RAAV et CARFAC visant l'amélioration de nos conditions socioéconomiques s'établit sur une durée de cinq ans et nous aborderons la troisième année en 2007-2008. Cela dit, tout en maintenant le cap sur les objectifs principaux de cette stratégie, le degré de priorité des diverses actions entreprises peut être modifié selon l'évolution des dossiers.

1- L'organisme et son fonctionnement

Le RAAV est en bonne santé financière et il est redevenu un outil performant au service des artistes de notre secteur. Bien que ses moyens financiers soient restreints eu égard à l'ampleur du mandat qui lui est conféré, bien que son personnel soit peu nombreux considérant la charge de travail qui lui est impartie, je peux dire que notre association a, encore cette année, affiché un taux de productivité remarquable et fait progresser ses revendications sur le chemin d'une plus grande reconnaissance par les instances gouvernementales et par nos partenaires du milieu artistique.

Cette reconnaissance s'est acquise par des prises de position publiques raisonnées et fermes quant à la défense des intérêts des artistes québécois du secteur des arts visuels ; par une présence intelligente et constructive dans les divers forums de concertation ou de consultation ; par une vigilance constante face aux risques qui peuvent menacer nos acquis collectifs et, enfin, par une persévérance soutenue dans le travail de préparation et de défense des dossiers dans lesquels nous avons choisi d'intervenir prioritairement.

Au cours de cette année nous avons dû, bien à regret, par la voix de notre directeur général, demander à certains membres de revenir à une façon de fonctionner plus démocratique dans l'expression de leurs opinions sur le RAAV et les actions qu'il mène. Si cette démarche a pu en choquer certains, de nombreux autres ont cependant salué ce geste qui n'avait d'autre intention que de calmer le jeu et de rappeler à tous que le RAAV est une association formée d'artistes professionnels qui s'engagent en étant membre à en respecter le code d'éthique et le fonctionnement démocratique. Nous oeuvrons dans un secteur souvent prompt à se déchirer sur la place publique au mépris de la solidarité qui devrait nous unir ; solidarité que nous devrions constamment garder à l'esprit dans toutes les actions que nous menons individuellement et collectivement. Si les mots ou le ton utilisés ont pu en blesser certains nous vous en exprimons ici et publiquement le regret.

Nous, artistes en arts visuels, avons en main un outil de taille, le RAAV, qui est mis à notre disposition, grâce à des fonds publics et aux cotisations de ses membres, pour améliorer les conditions de vie et de pratique artistiques de l'ensemble des artistes de notre secteur. Si cet outil est constamment émoussé de l'intérieur par des attaques ou des invectives, ou encore houspillé publiquement pour la façon dont ses dirigeants gèrent les dossiers, comment pouvons-nous espérer qu'il soit pris au sérieux par les instances gouvernementales, et respecté par ses adversaires ou ses partenaires associatifs ?

On ne peut cependant empêcher personne d'avoir une opinion différente de celle de la majorité et il est essentiel, pour conclure sur ce point, que le RAAV demeure un lieu de débat où les idées peuvent s'exprimer librement dans le cadre de ses instances régulières et dans le respect de son fonctionnement démocratique.

2- Le travail du Conseil d'administration et des comités du RAAV

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le CA et le CE du RAAV se sont réunis à 10 reprises, dont une session de travail de 2 jours en septembre 2006. Outre les sujets d'ordre administratifs inhérents à la gestion d'un organisme comme le nôtre, les artistes qui vous représentaient au CA du RAAV au cours de 2006-2007 ont abordé un ensemble de problématiques essentielles à l'évolution de notre profession. Dans les lignes qui suivent vous serez à même d'en évaluer la pertinence.

Je commencerai par vous faire un bref rapport sur les actions de chacun des comités formés par le CA. Ensuite je ferai état de l'avancement des dossiers majeurs dont nous nous sommes occupés.

- **Comité sur l'admissibilité des membres**

Formé de Gisèle Normandin, Françoise Bélu, Jean Durandisse, Pierre Tessier, Carl Bouchard et Fabrizio Perozzi, le comité sur l'admissibilité s'est réuni à au moins quatre reprises au cours de l'année. L'une de ces réunions a permis aux membres de réfléchir sur son fonctionnement et d'entamer une réflexion sur l'interprétation à donner aux 4 critères de la loi pour mieux procéder à l'évaluation des dossiers d'artistes. Les autres réunions leur ont donné l'occasion d'étudier plus d'une centaine de demandes d'adhésion. Encore ce matin, ils étaient réunis pour analyser une quarantaine de dossiers. Le travail d'analyse des dossiers est exigeant et je tiens à remercier vos six collègues qui y ont travaillé cette année.

- **Comité sur la politique du 1%**

Ce comité a été très actif cette année. Il était formé de vos collègues : Francine Larivée, Danielle April, Hélène Rochette, Lise Létourneau et du directeur. Dans le cadre de ses activités, le comité a rencontré, ou communiqué avec, divers artistes, dont Pierre Bourgeault, Nicolas Kupriakov et Louisa Nicol afin d'obtenir leurs suggestions. Trois rencontres ont eu lieu avec des représentantes du Ministère afin de discuter de certaines propositions avancées par le RAAV. L'objectif visé étant de rendre l'application de la politique plus efficace, et d'accroître le nombre d'artistes aptes à y participer. La collaboration du RAAV dans ce dossier complexe est très appréciée par le Ministère et nous travaillons à faire évoluer cette politique et son application dans le meilleur intérêt de l'ensemble des artistes de notre secteur.

- **Comité sur la formation continue**

Ce comité formé de Francine Larivée, de moi-même, de la direction et de la personne responsable de la formation continue s'est peu réuni cette année car on travaille encore avec le résultat de la réflexion en profondeur effectuée en 2006. Il a essentiellement reçu les projets de formation continue pour l'année 2007-08 et les rapports pour l'exercice précédent. Un travail a été amorcé sur le développement d'un lexique des arts visuels et il se poursuivra au cours de l'année qui vient.

L'arrimage entre les formations de base offertes par les diverses écoles d'art et le programme de formation continue qu'offre le RAAV, en collaboration avec Emploi-Québec et le Conseil québécois des ressources en culture, devrait être la préoccupation principale du Comité au cours du prochain exercice.

- **Comité des communications**

Deux actions principales ont été menées par le comité sur les communications qui était formé cette année de Stéphanie Béliveau, qui nous a malheureusement quitté en cours de route, de Carl Bouchard, de Francine Larivée, du directeur général et de moi-même. Le comité a mené à bien, après un long processus, la réforme de la signature graphique du RAAV et la publication d'un premier dépliant promotionnel. L'autre action menée par ce comité fut une campagne de recrutement visant l'adhésion d'un plus grand nombre d'artistes professionnels à notre association. Nous avons accru le nombre de nos membres en règle de 1223 en 2006 à 1357 actuellement, ce qui est le plus haut taux d'adhésion de l'histoire du RAAV. Nous devons poursuivre ce travail au cours de l'année qui vient.

- **Comité ad hoc sur le développement d'un programme d'assurances collectives d'un filet de sécurité sociale**

Ce comité est formé de Lise Létourneau, du directeur général et de moi-même. Il est chargé de faire valoir les intérêts des artistes en arts visuels devant le Comité permanent sur les conditions socioéconomiques des artistes en ce qui concerne le développement d'un programme d'assurances collectives et d'un plan de retraite. Le RAAV et le CMAQ, dont les membres partagent des réalités similaires, défendent une position commune, à savoir : la nécessité que ces services soient adaptés aux réalités que nous vivons et surtout financièrement accessibles. Nous sommes présentement à analyser les résultats du sondage effectué au cours de l'hiver.

- **Comité ad hoc sur la réforme des règlements généraux**

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, ce comité formé de René Gélinas, du directeur général et de moi-même, a produit diverses propositions dont l'objet essentiel était d'adapter les critères d'admissibilité du RAAV aux réalités de l'évolution de la pratique en arts visuels. Il nous a semblé important de modifier les catégories de membres de façon à souligner davantage le caractère professionnel de notre association tout en permettant une certaine souplesse dans l'interprétation des critères de professionnalisme établis par la loi S-32.01. C'est pourquoi nous soumettons aujourd'hui à votre approbation une série de changements à nos règlements généraux.

3- L'évolution des dossiers majeurs

L'essentiel du travail du RAAV est tourné, comme vous le savez, vers l'amélioration de nos conditions socioéconomiques, c'est-à-dire l'accroissement des revenus provenant de notre pratique professionnelle, la réduction de nos charges fiscales et l'amélioration des programmes gouvernementaux.

- **Stimulation du marché de l'art**

Le RAAV a entamé, en collaboration avec le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), une démarche importante auprès des Ministères des Finances et de la Culture et des Communications du Québec, dans le but de les inciter à adopter des mesures pour stimuler le marché des œuvres d'art et de métiers d'art créées par les artistes vivants. Nous avons sollicité une rencontre avec des représentants de ce ministère afin d'en discuter. Pour le moment, en raison du changement de gouvernement, nous n'avons pas eu encore de réponse. Ce travail devra se poursuivre au cours du prochain exercice.

- **Négociation d'ententes générales avec les diffuseurs**

Le RAAV a consacré une portion importante de ses énergies et de son temps sur les projets de négociations collectives avec les diffuseurs subventionnés par l'État, tant au niveau fédéral que sur le plan québécois.

Au niveau fédéral, nous avons poursuivi avec notre partenaire CARFAC la négociation d'une entente collective avec le Musée des beaux-arts du Canada, Nous avons également entamé des discussions avec l'Association des musées canadiens (CAM) et l'Organisation des directeurs de musées d'art du Canada (ODMAC) sur l'adoption et le respect de la grille tarifaire CARFAC-RAAV. Pour le moment les négociations avec le Musée des beaux-arts sont au ralenti en raison de changements survenus dans l'équipe de négociation du musée. Quant aux discussions avec les associations muséales canadiennes, nous sommes sur le point d'entrer dans un processus de médiation qui devrait se conclure, nous l'espérons, par l'adoption d'une grille de tarifs minimaux pour ce qui est des droits d'auteurs et des honoraires professionnels. Ce processus de médiation devra se faire en concertation avec les sociétés de gestion du droit d'auteur concernées.

Au Québec, nous avons dû faire le constat, avec les autres associations créées en vertu de la Loi S-32.01, de l'impossibilité d'amener les associations de diffuseurs québécois, le Regroupement des centres d'artistes autogérés (RCAAQ) et la Société des musées québécois (SMQ), à négocier des ententes collectives. Les 4 associations d'artistes professionnels (l'AQAD, le CMAQ, l'UNEQ et le RAAV) ont donc eu à porter l'odieux (et la dépense en temps et en énergie) de démontrer à la Ministre que cette partie de la Loi S-32.01 ne peut fonctionner telle qu'elle est rédigée. C'est pourquoi les 4 associations feront des efforts concertés au cours des prochains mois pour faire modifier cette loi.

Nous avons quand même fait des efforts pour nous concerter avec les associations de diffuseurs dans le cadre d'un comité de travail sur la visibilité des arts visuels dans les médias, ainsi que dans celui d'un comité tripartite dont l'objectif était l'amélioration des conditions de diffusion publique offertes aux artistes. L'échec du comité tripartite, causé par le refus des diffuseurs de prendre en compte la nécessité de payer des honoraires professionnels aux artistes lorsqu'ils travaillent au montage d'une exposition et la contribution à une caisse de sécurité sociale, a malheureusement entraîné l'arrêt unilatéral des travaux du comité sur la visibilité.

Malgré l'attitude obtuse des représentants des diffuseurs, nous poursuivons quand même par divers moyens nos démarches pour sensibiliser les diffuseurs face à leurs responsabilités envers les artistes dont ils exposent ou utilisent les œuvres.

- **Amélioration des programmes de soutien gouvernementaux**

Dans le cadre de sa participation au Forum du CALQ sur les arts visuels, le RAAV a formulé un cahier de recommandations. L'objectif de ce forum était pour le CALQ de réviser ses programmes en arts visuels, alors que pour le RAAV, il était de sensibiliser les instances gouvernementales sur la situation économique difficile des artistes de notre secteur et sur les moyens de l'améliorer. Certaines de ces recommandations ont été retenues par le Forum, cependant nous devons poursuivre notre travail auprès du gouvernement.

Dans cet esprit, le RAAV a produit un document de réflexion sur le développement de l'ensemble de la filière économique des arts visuels au Québec. L'objectif visé par ce document est de convaincre la Ministre de permettre que la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) s'implique davantage dans le domaine des arts visuels et de lui attribuer les fonds additionnels nécessaires.

Ce que nous désirons, pour les artistes de notre secteur, c'est un programme semblable à celui qui est offert par la SODEC aux créateurs en métiers d'art. C'est-à-dire un soutien pour l'achat d'équipement professionnel, l'installation d'un atelier et le développement de moyens d'autopromotion (site internet, dépliants, catalogues, etc.). L'intérêt particulier de faire affaire avec la SODEC c'est que cette société d'état, tout en soutenant la qualité artistique, base ses décisions sur des critères économiques et entrepreneuriaux, et non sur les choix esthétiques de l'artiste. Il sera important de poursuivre cette démarche au cours des prochains mois.

- **Réduction du fardeau fiscal**

En collaboration avec le CMAQ, le RAAV a demandé au Ministre des finances et à la Ministre de la Culture et des Communications de modifier un avantage fiscal concernant les droits d'auteur de façon à étendre le crédit d'impôt de 15 000\$ aux ventes nettes des artistes et artisans. De plus, nous ferons des efforts en concertation avec CARFAC pour que ces avantages nous soient aussi conférés au palier fédéral.

- **Formation continue**

Comme par les années passées, le RAAV a offert aux artistes en arts visuels des formations de haut niveau, adaptées à leurs besoins, dans le cadre de son partenariat avec Emploi Québec et le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC). L'objectif visé par ce programme de formation continue est de mieux outiller les artistes en arts visuels, et en priorité nos membres, afin d'accroître leurs chances de succès dans l'exercice de leur profession.

Cette année, les formations ont porté sur l'acquisition de compétences dans le domaine des outils numériques, du financement de projet, de la négociation de contrats, du montage d'un portfolio, incluant la rédaction de textes et de la gestion financière. Enfin, une première formation a été donnée pour initier des artistes aux réalités de l'art public. Cette formation, nécessaire à qui désire aborder cette pratique professionnelle en toute connaissance de cause, sera offerte à nouveau au cours du prochain exercice. Toutes les formations données en 2006-07 ont reçu un taux très élevé d'appréciation de la part des artistes qui en ont bénéficié.

Conclusion

Pour conclure, la situation organisationnelle du RAAV est positive et, malgré ses ressources limitées, notre association remplit le mandat qui lui est conféré par la loi et par ses membres. Mais il reste passablement de chemin à faire pour améliorer nos conditions de vie et de pratique professionnelles. C'est pourquoi je vous invite à continuer d'appuyer notre association, à vous tenir informés de l'évolution des dossiers que nous traitons, à demeurer vigilants dans l'exercice et la défense de vos droits et, surtout, à demeurer solidaires les uns des autres. Notre association a des capacités limitées et ne peut tout faire pour chacun de nous en particulier, mais soyez assurés que l'équipe du RAAV fournit quotidiennement des efforts constants pour la défense et la promotion de nos intérêts collectifs.

Je m'en voudrais de ne pas souligner l'excellent travail du personnel du RAAV dont l'engagement pour la cause des artistes est manifeste. Malgré un budget restreint, le personnel du RAAV assure le fonctionnement quotidien de l'association et la mise en œuvre des orientations et des décisions de l'AGA et du conseil d'administration. Alors merci à Josée, à Éric qui a remplacé Marie-Hélène, à Isabelle, Sylvain et Christian. J'aimerais souligner que Sylvain Faucher célèbre sa dixième année à l'emploi du RAAV, c'est donc aujourd'hui sa dixième assemblée générale. Merci Sylvain. Et un énorme merci à Christian pour son inlassable et profond dévouement.

Je tiens également à remercier tous les membres du conseil d'administration 2006-2007, Hélène Rochette, Francine Larivée, Renée Gélinas, Lise Létourneau, André Bécot, Carl Bouchard, André Du Bois, Jean Durandisse, Nadia Myre et Louise Viger ainsi que ceux qui nous ont quittés en cours de mandat, Stéphanie Béliveau, Pierre Blanchette et Jean-Noël Bilodeau. Ces artistes méritent des félicitations et des remerciements pour tout le travail qu'ils ont accompli au RAAV.

Je désire souligner la contribution exceptionnelle de Francine Larivée qui termine cette année son troisième mandat de deux ans au CA. Francine, ta rigueur, ton engagement et ta persévérance sont exemplaires et ont été pour nous une source d'inspiration. Merci.

Pour terminer je vous rappelle l'importance d'être solidaire de notre association. C'est avec optimisme que je vois l'avenir des arts visuels au Québec et j'espère qu'avec ce bilan j'aurai pu susciter en vous le même enthousiasme.



Yves Louis-Seize
Président